PMRA APPROVED – MM Sub. No. 2022-1732 SEPT2022 Last approved label 2021-6306

Label

GROUPE 29 INSECTICIDE

Insecticide Beleaf® 50SG

COMMERCIAL

GRANULES SOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide 50 %

Avertissement. Contient les allergènes suivants : lait et sulfites

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

ATTENTION - IRRITANT OCULAIRE

NO D'HOMOLOGATION: 29796 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0.5 - 100 kg

ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road Suite A Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS) 1-877-706-4640

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ingérer. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter d'en respirer les vapeurs lors de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un casque de protection résistant aux produits chimiques pendant l'application pneumatique en cabine ouverte ou l'application à jet porté. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type Sou'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants et toute protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures. S'il y a présence de fruits à pépins, de fruits à noyau et de cônes de houblon et plantes ornementales d'extérieur, veuillez consulter les descriptions relatives à l'usage individuel en matière de délais de sécurité propres à une activité.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'appareil servant à l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur portatif ou d'un équipement de nébulisation portatif dans les serres.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour certains anthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les anthropodes bénéfiques dans les habitats proches du site d'application tels que les haies et les bois.

TOXIQUE pour des espèces non visées de plantes terrestres. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande filtrante de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une course d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Garder le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et sec, à l'écart des autres pesticides et engrais.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Beleaf® est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

Livret

Insecticide Beleaf® 50SG

COMMERCIAL

GRANULES SOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide 50 %

Avertissement. Contient les allergènes suivants : lait et sulfites

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

ATTENTION - IRRITANT OCULAIRE

 $\ensuremath{\mathrm{N}^{\mathrm{O}}}$ D'HOMOLOGATION : 29796 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road Suite A Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS) 1-877-706-4640

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ingérer. Nocif en cas d'ingestion.

Peut irriter les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter d'en respirer les vapeurs lors de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un casque de protection résistant aux produits chimiques pendant l'application pneumatique en cabine ouverte ou l'application à jet porté. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type Sou'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants et toute protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures. S'il y a présence de fruits à pépins, de fruits à noyau et de cônes de houblon et plantes ornementales d'extérieur, veuillez consulter les descriptions relatives à l'usage individuel en matière de délais de sécurité propres à une activité.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'appareil servant à l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur portatif ou d'un équipement de nébulisation portatif dans les serres.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour certains anthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les anthropodes bénéfiques dans les habitats proches du site d'application tels que les haies et les bois.

TOXIQUE pour des espèces non visées de plantes terrestres. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande filtrante de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une course d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Garder le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et sec, à l'écart des autres pesticides et engrais.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide Beleaf[®] 50SG peut être utilisé contre les organismes nuisibles énumérés sur les légumes-feuilles du genre Brassica (chou), les cucurbitacées, les légumes-fruits, les légumes-feuilles (à l'exception de ceux du genre Brassica), le houblon, les légumes tubéreux et les légumes-cormes, les légumes-racines (à l'exception de la betterave à sucre), les fruits à pépins, les fruits à noyau, la luzerne cultivée pour la production de semences, , fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées groupe de culture 18, la menthe (menthe à épis, menthe poivrée), les concombres de serre, les tomates de serre, les poivrons de serre, lalaitue de serre et les baies à pousse basse (sous-groupe de culture 13-07G), les plantes ornementales de serre (y compris les fleurs coupées) et les plantes ornementales d'extérieur (à l'exclusion des conifères)..

Le taux d'application dépend des espèces d'insectes présentes, le degré d'infestation par les insectes, et la quantité de feuilles. Commencez l'application avant que les populations ne commencent à s'accumuler, ou à l'atteinte des seuils économiques d'intervention, conformément aux directives économiques locales. Consulter les directives relatives aux interventions sur le terrain de la coopérative et/ou faire correspondre les applications avec les résultats des dépistages. Il est essentiel de couvrir complètement la plante pour obtenir de bons résultats.

Mode d'action

L'insecticide Beleaf[®] 50SG appartient à la classe chimique des nicotinamides. L'insecticide Beleaf[®] 50SG contrôle les organismes nuisibles visés au contact et par ingestion en empêchant leur alimentation de façon rapide et irréversible. Les pucerons peuvent demeurer sur la plante jusqu'à ce qu'ils se dessèchent.

Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des parasites dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler les parasites aquatiques

NE PAS contaminer l'irrigation ou les approvisionnements en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

EMPÊCHEZ les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres où ce produit a été utilisé d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

<u>Application au moyen d'un pulvérisateur agricole</u>: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres à l'heure dans le site de traitement (à déterminer à l'extérieur de ce site, du côté sous le vent).

Zones tampons de pulvérisation :

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives).

| Méthode d'application | Cultur | re | Zone tampon requise (en mètres) pour la protection des : |
|---------------------------|--|--|--|
| | | | Habitats terrestres |
| Pulvérisateur agricole | Lin, , légumes cucurbitacées, légumes- tubercules et légumes-cormes, légumes production de semences, menthe : men plantes ornementales d'extérieur, petits groupe de cultures 13-07G), légumineus groupe de cultures 6A), légumineuses cultures 6B), graines sèches de légumin de cultures 6C), forrage, paille et foin graminées (groupe de culture 18), Lég genre <i>Brassica</i> (groupe de culture 5-13 culture 4-13A), feuilles de <i>Brassica</i> (so Laitue-asperge, Fenouil de Florence et (sous-groupe de culture 22B) | s-racines, luzerne cultivée pour la the verte et menthe poivrée, s' fruits de plantes naines (sousses à gousse comestible (sousvertes à écosser (sous-groupe de neuses, sauf le soja (sous-groupe de plantes autres que les umes-fleurs et légumes-tiges du), feuilles vertes (sous-groupe de pus-groupe de culture 4-13B), | 1 |
| Pulvérisateur pneumatique | Fruits à pépins, fruits à noyau, plantes ornementales d'extérieur, | Début de la saison de croissance | 1 |
| | sapin baumier et sapin de Fraser, en incluant le sapin de Noël | Fin de la saison de croissance | 1 |

Gestion de la résistance

Pour des fins de gestion de la résistance, il est à noter que l'insecticide Beleaf® 50SG contient un insecticide du groupe 29. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Beleaf® 50SG et à d'autres insecticides du groupe 29. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- · Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Beleaf® 50SG ou les insecticides du groupe 29 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus de 3 pulvérisations consécutives de l'insecticide Beleaf® 50SG ou d'autres insecticides du même groupe au cours d'une seule et même saison.
- · Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- · Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- · Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- · Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- · Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ISK Biosciences Corporation au 440 357-4650 (des frais d'appel interurbains peuvent s'appliquer).

Restrictions d'emploi

NE PAS employer dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme tout site d'utilisation où les passants, y compris les enfants, pourraient être exposés pendant ou après l'application. Cela inclut les zones à l'intérieur et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre endroit où ils pourraient être exposés.

Restrictions relatives à la rotation des cultures

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette peuvent être plantées à n'importe quel temps à la suite de l'application de l'insecticide Beleaf[®] 50SG. Toutes les autres cultures peuvent être plantées après 30 jours suivant la dernière application de l'insecticide Beleaf[®] 50SG.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

| Culture | DAAR |
|---|------------|
| | (en jours) |
| Légumes-fleurs et légumes-tiges du genre Brassica | 0 |
| Cucurbitacées | 0 |
| Lin | 7 |
| Légumes-fruits autres que les cucurbitacées | 0 |
| L'houblon | 31 |
| Feuilles vertes | 0 |
| Feuilles de Brassica | 0 |
| Légumes-pétioles | 0 |
| Houblon | 31 |
| Légumes-feuilles (sauf Brassica) | 0 |
| Légumes-tubercules ou légumes-cormes | 7 |
| Légumes-racines (autres que la betterave à sucre) | 3 |
| Fruits à pépins | 21 |
| Fruits à noyau | 14 |
| Concombre, serre | 0 |
| Tomate de serre | 0 |
| Poivron de serre | 0 |
| Laitue de serre | 0 |
| Menthe : menthe verte, menthe poivrée | 7 |
| Petits fruits de plantes naines 13-07G | 0 |
| Chou-rave | 0 |
| Laitue-asperge | 0 |
| Fenouil de Florence | 0 |
| Fraise de serre | 0 |

| Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (groupe de culture 18) | 7 |
|---|---|
| Légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) | 7 |
| Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) | 7 |
| Graines sèches de légumineuses, sauf le soja (sous- groupe de cultures 6C) | 7 |

Instructions pour le mélange et le chargement

S'assurer que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides provenant d'applications antérieures. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. S'assurer que le système d'agitation agite de façon continue le réservoir de pulvérisation en tout temps pour maintenir une bouillie uniforme, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vidé. Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau voulu.

Ne pas entreposer la bouillie de pulvérisation de l'insecticide Beleaf® 50SG pendant la nuit.

Le prémélange de bouillies de l'insecticide Beleaf[®] 50SG dans des réservoirs ravitailleurs est déconseillé. Ne pas préparer une quantité de bouillie supérieure à celle qui est nécessaire pour application immédiate.

Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support de pulvérisation pour l'insecticide Beleaf® 50SG.

Exigences et précautions concernant l'utilisation d'un adjuvant

L'insecticide Beleaf® 50SG ne doit pas être utilisé avec des adjuvants pulvérisés.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après avoir pulvérisé l'insecticide Beleaf® 50SG et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application.

Renseignements relatifs à l'application

Tout équipement d'épandage doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié. Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles qui permettent d'obtenir une bonne suppression des insectes.

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Application terrestre

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 205 kPa (30 psi), sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive. Les pulvérisateurs doivent être ajustés afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 46 cm (18 pouces) au-dessus de la culture. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) peuvent libérer des doses d'application excessives.

Application de la chimio-irrigation

Appliquez ce produit uniquement à partir d'un système d'irrigation goutte à goutte (pour les concombres en serre et les poivrons de serre, et les vignes de patates douces de serre seulement). N'appliquez pas ce produit au moyen d'un autre type de système d'irrigation. Ne branchez pas de système d'irrigation, y compris des systèmes de serre, utilisé pour l'application de pesticides à un réseau public de distribution d'eau. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut causer des dommages à la culture, une baisse ou une absence d'efficacité, ou des résidus illégaux dans la culture. Si vous avez des questions au sujet du calibrage, veuillez contacter les spécialistes provinciaux en vulgarisation, les fabricants de l'équipement, ou d'autres experts. Une personne connaissant bien le système de chimio-irrigation et responsable de son utilisation, ou sous la supervision d'une personne responsable, fermera le système et réalisera les réglages nécessaires au besoin.

Le système doit être muni d'un clapet de non-retour fonctionnel, d'un reniflard, et d'un drain à basse pression placé adéquatement sur la canalisation d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau par le refoulement. La canalisation d'injection de pesticide doit aussi comprendre un clapet de non-retour fonctionnel, automatique et à fermeture rapide pour éviter le refoulement de fluides vers la pompe d'injection. La canalisation d'injection de pesticide doit également être munie d'une électrovalve fonctionnelle, fermée au repos, du côté de l'entrée de la pompe d'injection, branchée au système de fermeture, pour éviter le retrait de fluide du réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est fermé manuellement ou automatiquement. Le système doit comprendre des commandes fonctionnelles de fermeture afin d'arrêter automatiquement la pompe à injection lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête. La rampe d'irrigation ou la pompe à eau doit être munie d'un interrupteur à pression fonctionnel, lequel arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue à un niveau nuisible à la distribution du pesticide.

Les systèmes doivent utiliser une pompe doseuse, comme une pompe à injection à déplacement positif (p. ex., pompe à membrane) efficace et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides, capable d'intégrer un système de fermeture. N'appliquez pas le produit lorsque les vents favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. L'insecticide Beleaf[®] 50SG doit être appliqué de manière continue pendant la durée de l'application d'eau. L'insecticide Beleaf[®] 50SG doit être dilué dans un volume suffisant pour garantir une application précise sur les endroits traités. Utilisez la bonne quantité d'eau pour transporter le produit au ravageur ciblé. L'agitation n'est habituellement pas nécessaire lorsque des diluants convenables sont utilisés. Effectuez un test de dilution pour vous assurer qu'aucune séparation n'aura lieu entre l'étape de dilution et d'application. Une dilution non uniforme tout au long de l'étape d'application risque d'entraîner des résidus indésirables ou un contrôle inefficace des ravageurs.

Utilisation d'eau provenant d'un réseau public : N'APPLIQUEZ PAS l'insecticide Beleaf® 50SG DANS UN SYSTÈME D'IRRIGATION PHYSIQUEMENT BRANCHÉ À UN RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU. Un réseau public de distribution d'eau correspond à un système d'alimentation en eau courante au public aux fins de consommation humaine, si ce système possède au moins 15 raccordements de service ou sert régulièrement 25 personnes en moyenne chaque jour pendant au moins 60 jours dans l'année. L'insecticide Beleaf® 50SG peut être appliqué à l'aide d'un système d'irrigation, lequel peut être fourni par un réseau public de distribution d'eau seulement si l'eau du réseau est vidée dans un réservoir avant l'introduction du pesticide. Il doit y avoir une séparation physique complète (volume d'air) entre la sortie du tuyau de remplissage et le haut de la jante du trop-plein du réservoir d'au moins le double du diamètre interne du tuyau de remplissage. Avant d'entamer la chimio-irrigation, vérifiez toujours que ce volume d'air est présent et que le trop-plein du réservoir est exempt de tout blocage.

Légumes-fleurs et légumes-tiges du genre *Brassica* (DAAR de 0 jour)

Groupe de cultures 5-13

Brocoli; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (napa); chou-fleur; ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces produits.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-----------|--------------------|--------------------|---|
| | **** | | |
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | d'insecticide | d'ingrédient actif | |
| | Beleaf® 50SG par | par hectare | |
| | hectare | | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation |
| | | | plus forte par les insectes nuisibles et/ou |
| | | | de feuillage dense des plantes. |
| | | | |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Cucurbitacées (DAAR de 0 jour)

Groupe de culture 9

Chayotte (fruit); courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis mélo*, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); la courge d'hiver (y compris la courge musquée, la calebasse, la courge Hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); pastèque (hybrides et/ou variétés d'espèces de *Citrullus*).

| RAVAGEURS | TAUX D'A | PPLICATION | COMMENTAIRES |
|------------------------------|---|---|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf [®] 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Répression des punaise terne | 0.20 (3 applications) ou 0.30 (2 applications) | 0.10 (3 applications) ou 0.15 (2 applications) | Appliquer lorsque les punaises ternes apparaissent pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. Beleaf arrêtera rapidement l'alimentation des punaises ternes, mais il faudra peut-être plusieurs jours pour constater une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,15 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,30 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (DAAR de 0 jour)

Groupe de culture 8-09

Aubergine d'Afrique, poivron d'Amérique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie du lyciet, cerise de terre, martynia, okra, aubergine pois, pépino, piments autres que poivrons, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatillo, tomate, variétés cultivées, variétés ou hybrides de celles-ci.

| RAVAGEURS | TAUX D'AF | PPLICATION | COMMENTAIRES |
|------------------------------|---|---|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Répression des punaise terne | 0.20 (3 applications) ou 0.30 (2 applications) | 0.10 (3 applications) ou 0.15 (2 applications) | Appliquer lorsque les punaises ternes apparaissent pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. Beleaf arrêtera rapidement l'alimentation des punaises ternes, mais il faudra peut-être plusieurs jours pour constater une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,15 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,30 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Houblon (DAAR de 31 jours)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-----------|--|--|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner pour s'adonner à des activités de culture ou de conduite du houblon au cours du délai de sécurité (DS) de 31 jours.

Feuilles vertes (DAAR de 0 jour)

Sous-groupe de culture 4-13A

Amarante; Amarante tricolore; Aster des Indes; Bident poilu; Caya blanc; Cham-chwi; Cham-na-mul; Cerfeuil, feuille fraîche; Chipilín; Chrysanthème des jardins; Coriandre, feuilles fraîches; Mâche; Cosmos; Pissenlit; Dang-gwi; Aneth, feuilles fraîches; Oseille; Dol-nam-mul; Ebolo; Endive; Scarole; Grassé; Foo yip; Chénopode Bon-Henri; Chénopode de Berlandier; Jute, feuilles; Laitue amère; Laitue (frisée et pommée); Arroche; Persil, feuilles fraîches; Plantain lancéolé; Primevère des jardins; Pourpier potager; Pourpier d'hiver; Radicchio (chicorée rouge); Épinards; Baselle; Épinards de Nouvelle-Zélande;

Chénopode géant; Bettes à carde; Calalou; Herbe-le-rai

| RAVAGEURS | | APPLICATION | COMMENTAIRES |
|----------------|------------------|------------------------|---|
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | _ | <u> </u> | |
| | d'insecticide | d'ingrédient actif par | |
| | Beleaf® 50SG | hectare | |
| | par hectare | | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation |
| | | | plus forte par les insectes nuisibles |
| | | | et/ou de feuillage dense des plantes. |
| | | | |
| | | | |
| Répression des | 0,20 | 0,10 (3 applications) | Appliquer lorsque les punaises ternes |
| punaise terne | (3 applications) | ou | apparaissent pour la première fois dans |
| | ou | 0,15 (2 applications) | le champ et avant que les populations |
| | 0,30 | | n'atteignent des niveaux élevés. Beleaf |
| | (2 applications) | | arrêtera rapidement l'alimentation des |
| | | | punaises ternes, mais il faudra peut-être |
| | | | plusieurs jours pour constater une |
| | | | réduction du nombre de punaises. |
| | | | Appliquer à nouveau lorsque de |
| | | | nouveaux insectes sont détectés. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,15 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,30 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Feuilles de *Brassica* (0 jour PHI)

Sous-groupe de cultures 4-13B

Roquette; Rapini; Brocoli chinois; Moutarde d'Abyssinie; Chou à grosses côtes; Chou pak-choï Chou cavalier; Cresson alénois; Cresson de terre; Chou à faucher; Chou frisé; Maca; Mizuna; Feuilles de moutarde; Radis, feuilles; Colza; Roquette sauvage; Bourse-à-pasteur; Navet; Cresson ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces produits.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-----------|---|--|---|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0.12 à 0.16 | 0.06 à 0.08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0.16 kilogramme d'insecticide Beleaf®50SG par hectare (0.08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0.48 kilogramme d'insecticide Beleaf®50SG par hectare (0.24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Légumes-bulbes et légumes-tiges (0 jour PHI)

Laitue-asperge, Fenouil de Florence et Chou-rave uniquement

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-----------|---|--|---|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0.12 à 0.16 | 0.06 à 0.08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0.16 kilogramme d'insecticide Beleaf®50SG par hectare (0.08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0.48 kilogramme d'insecticide Beleaf®50SG par hectare (0.24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Légumes pétioles (0 jour PHI)

Sous-groupe de cultures 22B

Cardon; Céleri; Céleri chinois; Pétasite du Japon; Rhubarbe; Udo; Zuiki ainsi que culitvars, variétés et hybrides de ces produits.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|------------------------------|---|---|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf [®] 50SG par hectare | Kilogrammes de matière active par hectare | |
| Pucerons | De 0,12 à 0,16 | De 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Répression des punaise terne | 0,20 (3 applications) ou 0,30 (2 applications) | 0,15 (2 applications) | Appliquer lorsque les punaises ternes apparaissent pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. Beleaf arrêtera rapidement l'alimentation des punaises ternes, mais il faudra peut-être plusieurs jours pour constater une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme par hectare (soit 0,15 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf® 50SG par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme par hectare (soit 0,30 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf® 50SG au cours d'une même année.

Légumes-tubercules et légumes-cormes (DAAR de 7 jours)

Sous-groupe de culture 1C

Crosne du Japon; topinambour; manioc, amer et doux; chayotte (racine); souchet comestible; taro; gingembre; pomme de terre; patate douce; igname.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|------------------------|---|--|---|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Psyllide (suppression) | 0.20 | 0.10 | |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Pour les applications visant à supprimer les pucerons : Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (0,08 kilogramme i.a. par hectare) par application.

Pour les applications visant la suppression des psylles : Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme par hectare d'insecticide Beleaf®50SG (0,10 kilogramme d'ingrédient actif par hectare) par application.

Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (DAAR de 3 jours)

Sous-groupe de culture 1B

Betterave potagère; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais (*Pastinaca sativa*); radis; daïkon; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme; chervis; navet.

| RAVAGEURS | TAUX D'AP | PLICATION | COMMENTAIRES |
|----------------|------------------|--------------------|--|
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | d'insecticide | d'ingrédient actif | |
| | Beleaf® 50SG par | par hectare | |
| | hectare | | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus |
| | | | forte par les insectes nuisibles et/ou de |
| | | | feuillage dense des plantes. |
| | | | |
| Suppression de | 0.20 | 0.10 | Appliquer lorsque la punaise terne apparaît |
| la punaise | (3 applications) | (3 applications) | pour la première fois dans le champ et avant |
| terne | ou | ou 0.15 | que les populations n'atteignent des niveaux |
| | 0.30 | (2 applications) | élevés. Beleaf empêchera la punaise terne |
| | (2 applications) | | de se nourrir, mais cela peut prendre |
| | | | plusieurs jours pour constater une réduction |
| | | | de leur nombre. Réappliquer lorsque de |
| | | | nouveaux insectes sont détectés. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,30 kg par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (0,15 kg m.a. par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme par hectare Beleaf® 50SG insecticide (0,30 kg m.a. par hectare) par année.

Fruits à pépins (DAAR de 21 jours)

Groupe de culture 11-09

Pomme, azerole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, variétés cultivées, variétés ou hybrides de celles-ci.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|---------------------|------------------------------|--------------------------------|---|
| | Kilogrammes d'insecticide | Kilogrammes d'ingrédient actif | |
| | Beleaf® 50SG par hectare | par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Répression de | 0,20 | 0,10 | |
| la punaise terne | | | |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,10 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,30 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

NE PAS retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner pour s'adonner à des activités d'éclaircissage manuel au cours du délai de sécurité (DS) de 3 jours.

Fruits à noyau (DAAR de 14 jours)

Groupe de culture 12-09

Abricot, abricot japonais, cerise noire, cerise de Mandchourie, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune des grèves, prune sauvage, prune Myrobolan, prune Chickasaw, prune Damson, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneau, prucot, prunelle, variétés cultivées, variétés ou hybrides de celles-ci.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|------------------|--------------------|--------------------|---|
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | d'insecticide | d'ingrédient actif | |
| | Beleaf® 50SG | par hectare | |
| | par hectare | | |
| Pucerons | 0,12 à 0,20 | 0,06 à 0,10 | Augmenter les taux en cas d'infestation |
| Répression de la | 0,20 | 0,10 | plus forte par les insectes nuisibles |
| punaise terne | | | et/ou de feuillage dense des plantes. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,10 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,30 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner pour s'adonner à des activités d'éclaircissage manuel au cours du délai de sécurité (DS) de 3 jours.

Lin (DAAR de 7 jours)

| RAVAG EURS | TAUX D'APP | LICATION | COMMENTAIRES |
|---------------|---|--|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf® 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par année.

Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (DAAR de 7 jours)

Groupe de culture 18

Luzerne; trèfle (*Trifolium* spp., *Melilotus* spp.); lespédèze; lupin; sainfoin; tiercefeuille; vesce, collet.

| RAVAGEURS | DOSE D'AP | PLICATION | COMMENTAIRES |
|---------------|--|---|--|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf [®] 50SG par hectare | Kilogrammes de matière active par hectare | |
| Pucerons | De 0,12 à 0,16 | De 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes. |
| Punaise terne | 0,20 (3 applications) | 0,10 (3 applications) | |
| | ou 0,30 (2 applications) | ou 0,15 (2 applications) | |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

N'appliquez pas plus de 0,30 kilogramme par hectare (soit 0,15 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG par application. N'appliquez pas plus de 0,60 kilogramme par hectare (soit 0,30 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG au cours d'une même année.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que [nom du titulaire/entreprise] dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, [nom du titulaire/entreprise] n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Luzerne cultivée pour la production de semences (DAAR de 7 jours)

| ORGANISMES | DOSE D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|---------------|---------------------------|------------------------|------------------------|
| NUISIBLES | Kilogrammes d'insecticide | Kilogrammes de matière | |
| | Beleaf® 50SG par hectare | active par hectare | |
| Pucerons | De 0,12 à 0,16 | De 0,06 à 0,08 | Augmenter les taux en |
| | Maximum | Maximum | cas d'infestation plus |
| Punaise terne | 0,20 (3 applications) | 0,10 (3 applications) | forte par les insectes |
| | ou | ou | nuisibles et/ou de |
| | 0,30 | Maximum | feuillage dense des |
| | Maximum (2 applications) | 0,15 (2 applications) | plantes |

Pour un contrôle optimal, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Appliquez le produit avec un volume d'eau suffisamment important pour assurer une bonne couverture; utilisez un minimum de 100 litres par hectare lorsque le produit est appliqué à l'aide d'équipements au sol. Les volumes de pulvérisation doivent être augmentés lorsque le feuillage est dense.

Procédez à l'application avant que les populations nuisibles n'atteignent les seuils économiques, ou lorsque ces dernières commencent à s'accroître, mais avant qu'elles ne s'établissent. Inspectez les champs et appliquez à nouveau le produit, au besoin.

Les applications doivent être espacées d'au moins sept jours.

N'effectuez pas plus de trois applications par année

N'appliquez pas plus de 0,30 kilogramme par hectare (soit 0,15 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG par application. N'appliquez pas plus de 0,60 kilogramme par hectare (soit 0,30 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG au cours d'une même année.

Ne pas utiliser de graines pour la consommation humaine ou animale.

Concombre, serre (DAAR de 0 jour)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | COMMENTAIRES |
|--------------------------|--------------------------|--|
| Thrips | 0,3 g de produit/L (30 g | Application foliaire. Appliquez un volume |
| Pucerons | de produit/100 L) | suffisant pour obtenir une bonne couverture, |
| Punaises | | jusqu'à 1000 L/ha. Lorsque le feuillage est dense, |
| Aleyrodidae ² | | utilisez le volume maximal. |
| | | N'effectuez pas plus d'une application foliaire par |
| | | cycle de culture. |
| | 12,5 mg de produit/plant | Appliquez à partir d'un système d'irrigation |
| | | goutte à goutte ¹ ou trempez à la main en utilisant |
| | | un volume d'eau suffisant pour garantir |
| | | l'application du produit aux racines. |

¹Consultez la section sur la chimio-irrigation de cette étiquette pour de plus amples renseignements.

Appliquez le produit avant que la population n'atteigne des seuils économiques ou lorsque la population augmente, mais avant que les populations nuisibles s'établissent.

Attendez au moins 7 jours entre chaque application.

N'effectuez pas plus de 2 applications par cycle de culture (une seule application foliaire par cycle de culture).

Poivrons de serre (DAAR de 0 jour)

| RAVAGEURS | Taux d'application | COMMENTAIRES |
|-----------|-------------------------|--|
| Thrips | 0,3 g de produit/L | Application foliaire. Appliquez un volume |
| Pucerons | (30 g de produit/100 L) | suffisant pour obtenir une bonne couverture, |
| Punaises | | jusqu'à 1000 L/ha. Lorsque le feuillage est dense, |
| | | utilisez le volume maximal. N'effectuez pas plus |
| | | d'une application foliaire par cycle de culture. |
| | | Appliquez à partir d'un système d'irrigation |
| | | goutte à goutte ¹ ou trempez à la main en utilisant |
| | | un volume d'eau suffisant pour garantir |
| | | l'application du produit aux racines. |

¹Consultez la section sur la chimio-irrigation de cette étiquette pour de plus amples renseignements.

Appliquez le produit avant que la population n'atteigne des seuils économiques ou lorsque la population augmente, mais avant que les populations nuisibles s'établissent.

Attendez au moins 7 jours entre chaque application.

N'effectuez pas plus de 2 applications par cycle de culture (une seule application foliaire par cycle de culture).

²Répression seulement pour application foliaire

Feuillets de patate douce, serre (feuillets de récolte 3 jours après la dernière application)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | RAVAGEURS |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Thrips | 0.3 g produit/L (30 g | Application foliaire. |
| Pucerons | produit/100 L) | Appliquer un volume |
| Punaises de Lygus | | suffisant pour assurer une |
| | | bonne couverture, jusqu'à |
| | | 1000 L/ha. Le volume |
| | | maximum doit être utilisé |
| | | lorsque le feuillage des |
| | | plantes est dense. |
| | | Ne pas appliquer plus d'une |
| | | application foliaire par cycle |
| | | de culture. |
| | 30 mg produit/m ² | Appliquer par irrigation |
| | | goutte à goutte ou par |
| | | arrosage à la main en |
| | | utilisant un volume d'eau |
| | | suffisant pour assurer la |
| | | livraison du produit aux |
| | | racines. |

¹ Voir la section Chimigation de cette étiquette pour plus d'informations.

NE PAS suivre les applications en serre sur les boutures de patates douces avec les applications au champ post-transplantation.

Appliquer avant que les populations n'atteignent le seuil économique d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations nuisibles ne s'établissent.

Laisser un minimum de 7 jours entre les applications.

Ne pas appliquer plus de 2 applications par cycle de culture (pas plus de 1 application par cycle de culture peut être foliaire).

Tomate de serre (DAAR de 0 jour)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | COMMENTAIRES |
|-------------|--------------------|---|
| | | |
| Aleyrodidae | | Application foliaire. Appliquer un volume suffisant pour obtenir une bonne couverture. Le volume de pulvérisation peut varier de 500 à 1000 L/ha, selon la taille des plantes. Lorsque le feuillage est dense, utiliser le volume maximal. L'utilisation de ce produit sur les tomates de serre est réservée aux stades de croissance des plantes lors desquels la couverture complète peut être réalisée grâce à des volumes de pulvérisation équivalents ou inférieurs à 1000 L/ha. |

Appliquer le produit avant que la population n'atteigne des seuils économiques ou lorsque la population augmente, mais avant que les populations nuisibles s'établissent.

Attendre au moins sept jours entre chaque application.

Ne pas effectuer plus de deux applications par cycle de culture.

Laitue de serre (DAAR de 0 jour)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | COMMENTAIRES |
|-----------|---|---|
| Pucerons | 0.14 - 0.20 de produit /L (14 - 20 g de produit/100L) | Application foliaire. Appliquez un volume suffisant pour obtenir une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. |

Appliquer le produit avant que la population n'atteigne des seuils économiques ou lorsque la population augmente, mais avant que les populations nuisibles s'établissent. Utilisez le taux le plus bas pour la construction de populations et le taux le plus élevé pour les populations établies et / ou le feuillage dense.

Ne pas effectuer plus de une application par cycle de culture.

Menthe : menthe verte, menthe poivrée (DAAR de 7 jours)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-----------|--------------------------------------|------------------------|--------------|
| | Kilogrammes d'insecticide | Kilogrammes de matière | |
| | Beleaf [®] 50SG par hectare | active par hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | |

Pour un contrôle optimal, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Appliquer le produit avec un volume d'eau suffisamment important pour assurer une bonne couverture; utiliser au minimum 94 litres par hectare lorsque le produit est appliqué à l'aide d'équipements au sol. Les volumes de pulvérisation doivent être augmentés lorsque le feuillage est dense.

Appliquer le produit avant que la population n'atteigne des seuils économiques ou lorsque la population augmente, mais avant que les populations nuisibles s'établissent. Inspecter les champs et appliquer à nouveau le produit, au besoin.

Les applications doivent être espacées d'au moins 14 jours.

Ne pas effectuer plus de trois applications par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectare (soit 0,08 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme par hectare (soit 0,24 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Beleaf[®] 50SG au cours d'une même saison.

Ornementales Cultivées en Serre, y compris les fleurs coupées

| MÉTHODE | RAVAGEURS | TAUX | COMMENTAIRES |
|---|--|---|--|
| D'APPLICATION | | D'APPLICATION | |
| Pulvérisation foliaire | Thrips Pucerons | 0,3 g de produit/L (30 g de produit/100 L) | Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations nuisibles ne s'établissent. Appliquez un volume suffisant pour obtenir une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. Lorsque le feuillage est dense, utilisez le volume maximal. N'effectuez pas plus que 2 applications foliaires par cycle de culture. |
| | Aleyrodidae | 0,2 g de produit/L (20 g de produit/100 L) | Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations nuisibles ne s'établissent. Appliquez un volume suffisant pour obtenir une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. Lorsque le feuillage est dense, utilisez le volume maximal. N'effectuez pas plus 2 applications foliaire par cycle de culture. Attendez au moins 7 jours entre chaque application. |
| | Cochenilles | De 0,16 g à 0,3 g de produit/L (de 16 g à 30 g de produit/100 L) | Traiter dès l'apparition des insectes. Appliquer un volume suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. Le volume maximal doit être utilisé lorsque le feuillage des plantes est dense. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture. |
| Bassinage (plantes ornementales herbacées uniquement, compris les fleurs coupées) | Thysanoptère, pucerons, Aleyrodidae, punaises du genre lygus | 300 g de produit/ha | Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations nuisibles ne s'établissent. Appliquer par irrigation goutte à goutte1 ou par trempage manuel en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer la livraison du produit aux racines. Ne pas faire plus de 2 applications par cycle de culture. |

¹Consultez la section chimio-irrigation de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires.

NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou d'un équipement de nébulisation manuel.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de 600 grammes par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (300 grammes i.a. par hectare) par voie foliaire ou par trempage par cycle de culture.

*** La tolérance des variétés de plantes ornementales peut être variable en fonction des produits antiparasitaires utilisés, y compris l'insecticide Beleaf® 50SG. Étant donné que les variétés de plantes ornementales n'ont pas toutes été soumises à des tests de tolérance à l'insecticide Beleaf® 50SG, il convient tout d'abord d'utiliser l'insecticide Beleaf® 50SG sur une petite zone de chaque variété pour confirmer leur tolérance avant d'appliquer ce produit sur l'ensemble du champ. Par ailleurs, consulter votre fournisseur de semences ou de plantes pour obtenir des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de plantes ornementales herbacées à l'insecticide Beleaf® 50SG. Certaines variétés de pensées sont sensibles au flonicamide. Avant d'appliquer ce produit sur la pensée, appliquer le flonicamide à un taux d'utilisation approprié (environ 10 unités par variété) et inspecter visuellement les effets dans un délai de 7 à 10 jours après l'application.

Plantes ornementales d'extérieur (à l'exception des conifères)

| RAVAGEURS | AVAGEURS TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|---|--|--|---|
| | Kilogrammes d'insecticide Beleaf [®] 50SG par hectare | Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare | |
| Pucerons | De 0,12 à 0,16 kg de produit/ha | De 0,06 à 0,08 kg d'ingrédient actif/ha | Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations nuisibles ne s'établissent. Utiliser des doses plus élevées lorsque les populations de ravageurs sont plus importantes et/ou que le feuillage est dense. Ne pas faire plus de 3 applications par année. |
| Thrips du piment (Scirtothrips dorsalis Hood) | 0,3 g de produit/L | (30 g de produit/100 L) | Application foliaire. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas faire plus de 2 |
| Cochenilles | 0,16 à 0,3 g de produit/L (16 à 30 g de produit/100 L) | | applications par an. |

Une couverture complète du feuillage des plantes est essentielle pour un contrôle optimal. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture ; utiliser 94 à 1000 litres par hectare appliqués avec un équipement terrestre. Les volumes de pulvérisation finis doivent être augmentés lorsque le feuillage des plantes est dense.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de 600 grammes par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (300 grammes i.a. par hectare) par année.

Ne pas appliquer le produit plus de trois fois par an.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par saison.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner afin de s'adonner à des activités après traitement incluant la cueillette à la main des fleurs coupées, l'ébourgeonnage ou la taille manuelle au cours du délai de sécurité (DS) de 4 jours.

NE PAS entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 24 heures pour effectuer des activités liées à l'irrigation à la main ou à la ligne à main impliquant un contact foliaire.

La tolérance des variétés de plantes ornementales peut être variable en fonction des produits antiparasitaires utilisés, y compris l'insecticide Beleaf® 50SG. Étant donné que les variétés de plantes ornementales n'ont pas toutes été soumises à des tests de tolérance à l'insecticide Beleaf® 50SG, il convient tout d'abord d'utiliser l'insecticide Beleaf® 50SG sur une petite zone de chaque variété pour confirmer leur tolérance avant d'appliquer ce produit sur l'ensemble du champ. Par ailleurs, consulter votre fournisseur de semences ou de plantes pour obtenir des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de plantes ornementales à l'insecticide Beleaf® 50SG.

Certaines variétés de pensées sont sensibles au flonicamide. Avant d'appliquer ce produit sur la pensée, appliquer le flonicamide à un taux d'utilisation approprié (environ 10 unités par variété) et inspecter visuellement les effets dans un délai de 7 à 10 jours après l'application.

Petits fruits de plantes naines (DAAR de 0 jour)

Sous-groupe de cultures 13-07G

Raisin d'ours; bleuet; myrtille; bleuet nain; ronce petit-mûrier; canneberge; airelle; fruits de kunzea; mitchella rampant; fraise; et cultivars, variétés ou hybrides de celles-ci.

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-------------------|--------------------|--------------------|---|
| | Kilogrammes | Kilogrammes de | |
| | d'insecticide | matière active par | |
| | Beleaf® | hectare | |
| | 50SG par | | |
| D | hectare | 0.06 \ 0.00 | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Appliquer le produit avant que la population de pucerons n'atteigne des seuils économiques ou lorsque |
| | | | la population augmente, mais avant que les |
| | | | populations nuisibles s'établissent. Inspecter les |
| | | | champs et appliquer à nouveau le produit, au besoin. |
| | | | Utiliser des doses plus élevées pour les populations de |
| | | | parasites plus importantes ou en cas de feuillage |
| | | | dense. |
| Répression des | 0,20 | 0,10 | Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ, |
| punaises, dont la | | | et avant que les populations n'atteignent des niveaux |
| punaise terne | | | élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera les |
| | | | punaises de se nourrir rapidement, mais plusieurs jours peuvent être nécessaires pour observer une |
| | | | réduction du nombre de punaises. Renouveler |
| | | | l'application lorsque la présence de nouveaux insectes |
| | | | est détectée. |
| Thrips | 0.20 | 0.10 | Appliquer lorsque les thrips apparaissent pour |
| | (3 applicat | (3 application | la première fois dans le champ et avant que |
| | ions) ou | s) ou | les populations n'atteignent des niveaux |
| | 0.30 | 0.15 | élevés. Beleaf empêchera les thrips de se |
| | (2 applicati | (2 applications) | nourrir rapidement, mais cela peut prendre |
| | ons) | | plusieurs jours pour constater une réduction |
| | | | de leur nombre. En cas de forte infestation, |
| | | | utiliser la dose la plus élevée de 0,30 kg/ha. |
| | | | Plusieurs applications peuvent être nécessaires. |

Pour un contrôle optimal, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Appliquer le produit avec un volume d'eau suffisamment important pour assurer une bonne couverture; utiliser au minimum 94 litres par hectare lorsque le produit est appliqué à l'aide d'équipements au sol. Les volumes de pulvérisation doivent être augmentés lorsque le feuillage est dense.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas effectuer plus de trois applications par année.

Pour les applications visant à contrôler les pucerons : Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,08 kilogramme de matière active par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par saison).

Pour les applications visant à réprimer les pucerons : Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme d'insecticide Beleaf[®] 50SG par hectare (0,10 kilogramme de matière active par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par saison).

Pour les applications de contrôle des thrips : ne pas appliquer plus de 0,30 kg par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (0,15 kg m.a. par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kg par hectare d'insecticide Beleaf® 50SG (0,30 kg m.a. par hectare) par année.

Fraise de serre (DAAR de 0 jour)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | COMMENTAIRES |
|---|--------------------|---|
| Pucerons | 1 | Beleaf® empêchera les pucerons et punaises de se nourrir rapidement, mais plusieurs |
| Punaises, dont la punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>) | | jours peuvent être nécessaires pour observer une réduction du nombre de ravageurs. |

Pour un contrôle optimal, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Utiliser un volume de pulvérisation maximal de 650 litres.

Appliquer dès l'apparition des pucerons ou des punaises dans la serre, et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés.

Ne pas effectuer plus d'une application par cycle de culture.

Restrictions d'emploi :

NE PAS appliquer en utilisant un équipement de brumisation ou un équipement à ultra bas volume.

NE PAS appliquer en utilisant un nébulisateur portatif ou un pulvérisateur pneumatique portatif.

Légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) Graines sèches de légumineuses, sauf le soja (sous-groupe de cultures 6C) (DAAR de 7 jours)

Légumineuses à gousse comestible – sous-groupe de cultures 6A: Haricot (*Phaseolus spp.*) (y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); haricot (*Vigna spp.*) (y compris le dolique asperge et le haricot papillon); le pois sabre (*Canavalia ensiformis*); le pois (*Pisum spp.*) (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap); le pois cajan (*Cajanus cajan*); le soja (graines immatures) (*Glycine max*); le pois sabre (*Canavalia gladiata*) Légumineuses vertes à écosser – sous-groupe de cultures 6B: Haricot (*Phaseolus spp.*) (y compris le haricot de Lima); haricot (*Vigna spp.*) (y compris le dolique à œil noir, le dolique à vache, le niébé); la gourgane (fève des marais)(*Vicia faba*) pois (*Pisum spp.*) (y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert); pois cajan (*Cajanus cajan*)

Graines sèches de légumineuses, sauf le soja (sous-groupe de cultures 6C): tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot; Cicer arietinum (pois chiche); Lupinus spp. (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux). Phaseolus spp. (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary); Vicia faba (gourgane, fève des marais); Vigna spp. (y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le dolique à vache, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le niébé)

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|------------------|--------------------|--------------|---|
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | Insecticide | d'ingrédient | |
| | Beleaf® 50SG | actif par | |
| | par hectare | hectare | |
| Pucerons | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Appliquer avant que les populations de pucerons |
| | | | n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou |
| | | | lorsque les populations commencent à augmenter, mais |
| | | | avant que des populations dommageables ne soient |
| | | | établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de |
| | | | nouveau si nécessaire. |
| | | | Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que |
| | | | l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le |
| | | | volume de pulvérisation doit être augmenté. |
| Réduit le nombre | | | Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ, |
| de punaises, y | 0,20 | 0,10 | et avant que les populations n'atteignent des niveaux |
| compris la | | | élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera les |
| punaise terne | | | punaises de se nourrir rapidement, mais plusieurs jours |
| | | | peuvent être nécessaires pour observer une réduction |
| | | | du nombre de punaises. Renouveler l'application |
| | | | lorsque la présence de nouveaux insectes est détectée. |

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utilisez au minimum 94 litres par hectare en cas d'application au sol. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Pour applications aux fins de lutte contre les pucerons : Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectares d'insecticide Beleaf[®] 50SG (0,08 kilogramme par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par année).

Pour les applications aux fins de réduction des punaises : Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme par hectare d'insecticide Beleaf[®] 50SG (0,10 kilogramme par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par année).

Sapin baumier et sapin Fraser, y compris les arbres de Noël

| RAVAGEURS | TAUX D'APPLICATION | | COMMENTAIRES |
|-------------|--------------------|-------------------|--------------------------------|
| | Kilogrammes | Kilogrammes | |
| | Insecticide | Actifs Ingrédient | |
| | Beleaf® | par Hectare | |
| | 50SG par Hectare | | |
| Pucerons de | 0,12 à 0,16 | 0,06 à 0,08 | Lorsque le feuillage des |
| la branche | | | plantes est dense ou que |
| balsamique | | | l'infestation par les insectes |
| (Mindarus | | | nuisibles est forte, le |
| abietinus) | | | volume de pulvérisation |
| | | | doit être augmenté. |

Appliquer après l'éclosion des mères mais avant la présence des pucerons sexuparae (deuxième génération), selon un modèle en degrés-jours et lorsque les populations d'insectes atteignent le seuil d'intervention.

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utilisez au minimum 300 litres par hectare en cas d'application au sol. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de deux fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectares d'insecticide Beleaf[®] 50SG (0,08 kilogramme par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,32 kilogramme par hectare d'insecticide Beleaf[®] 50SG (0,16 kilogramme par hectare) par année.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Beleaf® est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée